

COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL de LAMBRES LEZ DOUAI
du 25 mars 2015

Plan Pluriannuel de Gestion et Plan Pluriannuel d'Investissement :

Les élus ont validé le PPG et le PPI qui ont été élaborés sur les bases du projet municipal présenté lors des élections municipales 2014, ainsi que d'après les discussions liées au Débat d'Orientations Budgétaires de février dernier. Ces documents sont des supports de prévisions budgétaires qui seront mis à jour au fur et à mesure de l'évolution des projets et des disponibilités financières. Ils ne constituent en aucun cas des décisions d'engagement du Conseil municipal.

Projet de budget primitif 2015

En février, l'assemblée avait défini les orientations budgétaires qu'elle désirait donner au document financier devant être établi pour cette année.

Seule une revalorisation de la taxe d'habitation, limitée à 2,5%, est envisagée cette année, les autres taux restant inchangés.

Ainsi les taux seraient les suivants :

- Taxe d'Habitation	-	12.84 % (contre 12.53%)
- Foncier Bâti	-	25.95 %
- Foncier non Bâti	-	27.45 %

Le budget de fonctionnement dépenses-recettes s'établit en équilibre à un montant de 6 300 150 €.

En plus de l'impact financier lié en 2014 au changement des rythmes scolaires, le budget primitif 2015 doit intégrer un surcoût lié à l'instruction par la CAD des permis de construire, l'Etat se déchargeant de cette mission, et d'autre part la baisse fort sensible des dotations de l'Etat.

Cette perte de ressources pour la commune peut être partiellement compensée notamment par des économies sur les fluides et par un suivi continu des postes de dépenses.

Le budget investissements s'établit à un montant de 3 138 765€, financés principalement par des excédents, subventions et reports des exercices antérieurs ainsi que par un autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement de près de 823 000€.

Il n'est pas prévu en 2015 d'avoir recours à l'emprunt mais cela a nécessité de reporter certains investissements.

Parmi les investissements retenus pour cette année figurent notamment : la démolition de la friche « Comar », la finalisation de l'espace petite enfance, des travaux de rénovation et d'économie en énergie dans les écoles, la construction d'un préau, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public (basse consommation), divers travaux de voirie, etc...

Le projet de budget a été voté à l'unanimité.

Subventions et dotations aux associations et aux différentes sociétés

Le Conseil municipal a examiné l'ensemble des demandes de subventions sollicitées par les associations et sociétés locales, et notamment :

- MJC	310.887€
- FOOTBALL-ESL	40.000€
- LAMBRES BASKET CLUB	10.000€

- ETOILE GYMNIQUE LAMBRESIENNE 10.000€
- TENNIS CLUB LAMBRESIEN 3.000€

Les demandes diverses ont été examinées ainsi que les subventions exceptionnelles.

ALSH d'été - Organisation de la session 2015 - Participation des familles et rémunération de l'encadrement

Le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour fixer les différents tarifs comprenant tous les frais (sorties, activités, camping...) comme suit :

Semaine sans repas

Quotient Familial	Participation des familles lambrésiennes	Participation des familles non lambrésiennes	Participation CAF
0 à 369 €	4 €	7,5 €	15 €
370 à 499 €	10 €	13,5 €	9 €
500 à 700 €	16 €	18 €	4,5 €
>700€ et hors département	19 €	25 €	0

Semaine avec repas

Quotient Familial	Participation des familles lambrésiennes	Participation des familles non lambrésiennes	Participation CAF
0 à 369 €	11,20 €	30 €	20 €
370 à 499 €	18,20 €	38 €	12 €
500 à 700 €	26,20 €	44 €	6 €
>700€ et hors département	33 €	50 €	0

Une participation supplémentaire pour le camping des familles ayant déjà payé une semaine sans repas sera demandée correspondant à une semaine avec repas déduction faite du montant déjà payé (semaine avec repas – semaine sans repas).

Garderie

Lambrésiens	0,82€ x 5 = 4,10€
Non-Lambrésiens	1,33€ x 5 = 6,65€

Il est proposé au conseil municipal de revaloriser la **rémunération de l'encadrement** comme suit:

Rémunération journalière brut	2014	2015
Directeur	97,00€	99,00€
Directeur Adjoint	72,00€	73,50€
Animateur Diplômé	56,00€	63€
Animateur Stagiaire	50,00€	51€
Animateur non Diplômé	43,50€	43,50€
Surveillant de Baignade	63,50€	65,00€

Nuit de camping	17,00€	17,00€
Garderie	8,50€	8,50€

Camps d'adolescents été 2015 - Tarification

Dans le cadre de la politique volontariste menée par la municipalité à l'égard de la jeunesse, il a été décidé de prendre en charge une majeure partie du coût de chacun des séjours comme suit :

- 1- Le camp « Nature et Découverte », pour les 12-15 ans se déroulera du 04 au 17 juillet 2015 à Bidart, village du Pays Basque surplombant l'océan, dans un camping 4 étoiles avec parc aquatique.
Le coût du séjour est de 1086 € / jeune.

Quotient familial	Participation Municipale		Participation Famille	
0 à 700 €	75 %	814,50 €	25 %	271,50 €
701 à 1000 €	70 %	760,20 €	30 %	325,80 €
+ de 1000 €	65 %	705,90 €	35 %	380,10 €

- 2- Le 2^{ème} séjour sera organisé par l'Association « ADAV ». Ce séjour intitulé « Escapade Del Sol » se déroulera à Mataro à 25 km au nord de Barcelone, du 9 au 22 août 2015. Les jeunes seront hébergés dans un camping 4 étoiles sous tente de type igloo

Quotient familial	Participation Municipale		Participation Famille	
0 à 700 €	75 %	648,75 €	25 %	216,25 €
701 à 1000 €	70 %	605,50 €	30 %	259,50 €
+ de 1000 €	65 %	562,25 €	35 %	302,75 €

▲▲▲▲▲

Par ailleurs, le Conseil municipal :

Approuve à l'unanimité :

- La Charte ainsi que le règlement intérieur lié à la création du Conseil des Sages.
- Les termes du rapport émis par la Commission Locale des Transferts de Charges (CAD).

Décide :

- D'autoriser le remboursement de frais éventuels engagés pour l'accompagnement de plusieurs séjours en Pologne en 2015: la Maîtrise des petits chanteurs du 30 avril au 5 mai, les aînés du 4 juin au 11 juin, une équipe de jeunes de l'Entente Sportive Lambrésienne du 4 juin au 7 juin.
- de réévaluer à compter du 1^{er} mai le montant des loyers communaux de +1.08% suivant l'indice de référence des loyers et de la redevance d'occupation du domaine public de +2.5%.
- d'autoriser le Maire à signer une convention qui définit les modalités d'utilisation de toute subvention d'un montant supérieur à 23.000 €.
- Sont donc concernés la MJC, l'Amicale du Personnel communal, l'Entente Sportive Lambrésienne et le Relais d'Assistants Maternels à travers l'association SAJE

- de fixer les participations qui seront allouées aux associations et écoles ayant participé au défilé de Sigebert comme suit :
- forfaits groupes (associations) : 122 € (moins de 15 participants)
- 172 € (plus de 15 participants)
- forfaits porteurs de Sigebert : 200 €
- participation par enfant des écoles et accompagnateurs : 5 €

- de participer à hauteur du prorata d'enfants lambrésiens sur le montant annuel des factures liés à l'utilisation du photocopieur de l'école Denis Papin, soit 108€ pour les 36 élèves lambrésiens

- d'octroyer une subvention d'un montant de 200€ au Conseil Municipal des Enfants dans le cadre de la chasse à l'œuf dans la Plaine de Jeux.

Le Conseil municipal a été informé :

- du thé dansant qui s'est déroulé le dimanche 15 mars à la salle Jules Fromont,
- des prochaines manifestations patriotiques et de l'organisation des festivités de Sigebert qui se tiendront du 14 au 19 mai avec repas-spectacle, aubades, concert de l'Harmonie, cortège carnavalesque, fête foraine et course cycliste,
- du déroulement du remarquable concert de gala de l'Harmonie municipale du 21 mars avec la participation de nombreux choristes,
- de l'organisation des manifestations du Centenaire de la Grande Guerre pour les quatre années à venir,
- du critérium cycliste semi-marathon du 19 mai prochain,
- des bilans du séjour neige des élèves de CM², de l'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la MJC/Espaces Helios au cours des vacances de février,
- de la baisse significative de près de 20% des émissions de l'équivalent-CO₂ depuis 2008 du bilan carbone lié aux activités municipales, démontrant ainsi l'impact positif des efforts menés par la ville pour diminuer les consommations d'énergie,
- de l'avancement de la démarche d'Agenda 21 avec un rappel sur les résultats du diagnostic et un point sur les orientations ainsi que sur les actions en cours,
- de la journée technique du 16 mars, organisé à Lambres par le Comité Départemental du Tourisme, sur le thème « Le patrimoine arboré »,
- de l'avancement du chantier de l'Éco-quartier Théodore Monod,
- de la réfection de la tribune du stade Drécourt,
- de la liste des marchés publics conclus en 2014 par la ville.